

AULNAY-SOUS-BOIS

Contexte et niveau de connaissance

Cette fiche s'inscrit dans le cadre de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU), centre de ressources sur le patrimoine naturel du département de Seine-Saint-Denis. Son objectif est de fournir à chaque commune une synthèse des connaissances et des enjeux liés à la flore de son territoire, aussi bien en termes d'espèces que de végétations. Le détail du contenu des différentes parties est présenté dans la notice explicative.

474 espèces sont connues actuellement (après 2000) dans la commune d'Aulnay-sous-Bois.
Le **niveau de connaissance de la flore** de la commune **peut être qualifié de très bon** puisque le taux d'exhaustivité des inventaires est estimé à **80 %** (indice de Jackknife).

Flore protégée

1 espèce faisant l'objet d'une **protection régionale** a été répertoriée à Aulnay-sous-Bois : l'Utriculaire citrine (*Utricularia australis*).



© F. Perriat

Il est interdit de détruire, couper ou cueillir toute espèce faisant l'objet d'une protection légale stricte. Ces exigences imposent donc une prise en considération des enjeux liés aux espèces protégées en amont de la réalisation de projets. Tout impact potentiel sur une de ces espèces doit faire l'objet d'un dossier instruit par les services de l'État.

L'**Utriculaire citrine** vit dans les eaux à pH neutre à légèrement acide. Cette plante carnivore complète son alimentation par la capture de micro-organismes via ses utricules.

Flore menacée

Aucune espèce menacée en Île-de-France n'est connue dans la commune d'Aulnay-sous-Bois.

3 autres espèces connues à Aulnay-sous-Bois sont considérées comme **quasi-menacées en Île-de-France** : le Cynoglosse officinale (*Cynoglossum officinale*), répertorié en 2003, la Gesse à gousses velues (*Lathyrus hirsutus*), observée en 2001 et 2009 et le Plantain des sables (*Plantago arenaria*), noté entre 2001 et 2010.



Le **Cynoglosse officinale** affectionne les sols relativement secs et riches en éléments nutritifs. Il s'observe dans les zones perturbées par les activités humaines (friches, décombres, etc.).



Le **Plantain des sables** se développe dans les terrains secs, sableux à rocheux, tels que les pelouses sableuses. A Aulnay-sous-Bois, il a été noté dans un milieu de substitution, dans des friches ferroviaires.



La **Gesse à gousses velues** est une plante des milieux perturbés par l'homme, comme les friches, bordures de cultures et de chemins. Elle peut aussi s'observer dans des prairies naturelles.

Flore déterminante pour la création de ZNIEFF

3 espèces observées à Aulnay-sous-Bois peuvent justifier la création d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Une seule d'entre elles, l'Utrriculaire citrine, est déterminante dans tous les cas (« Z1 ») et peut légitimer cette création. Les deux autres sont déterminantes sous conditions (« Z3 ») et doivent présenter davantage de critères pour légitimer la mise en place d'une ZNIEFF :

- La Chondrille à tiges de jonc (*Chondrilla juncea*) ;
- Le Torilis noueux (*Torilis nodosa*).

Tableau récapitulatif des espèces déterminantes de ZNIEFF

Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZNIEFF	Dernière observation
Utrriculaire citrine	<i>Utricularia australis</i>	Z1	2012
Chondrille à tiges de jonc	<i>Chondrilla juncea</i>	Z3	2010
Torilis noueux	<i>Torilis nodosa</i>	Z3	2012

Flore exotique envahissante

Les espèces exotiques envahissantes ont un développement pouvant dans certains cas poser des problèmes. La gestion et le contrôle de ces espèces reposent en premier lieu sur des actions préventives de détection et de surveillance afin de ne pas les disséminer sur de nouveaux sites. Dans certains cas, une intervention peut s'avérer nécessaire si les populations de ces espèces exotiques envahissantes impactent de façon importante des milieux naturels et ce d'autant plus si des enjeux de biodiversité y sont présents (ex : espèces protégées, menacées, déterminantes ZNIEFF).

10 espèces à caractère envahissant ont été observées à Aulnay-sous-Bois.

Tableau des espèces à caractère envahissant classées en fonction de l'intensité de leur expansion.

Espèces émergentes	Espèces avérées
Bident à fruits noirs (<i>Bidens frondosa</i>)	Ailanthé du Japon (<i>Ailanthus altissima</i>)
Élodée dense (<i>Egeria densa</i>)	Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>)
Épilobe cilié (<i>Epilobium ciliatum</i>)	Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)
Jussie à grandes fleurs (<i>Ludwigia grandiflora</i>)	Solidage du Canada (<i>Solidago canadensis</i>)
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Solidage glabre (<i>Solidago gigantea</i>)



Le **Bident à fruits noirs** vit sur des substrats vaseux et riches en éléments nutritifs.



Le **Solidage glabre** colonise les milieux frais et riches en éléments nutritifs, de préférence les bords de cours d'eau, les friches ou encore les lisières de certains boisements.

Flore non revue

A cause de la pression croissante des activités anthropiques pesant sur les milieux naturels, les espèces signalées comme non revues sont pour la plupart probablement disparues de la commune, notamment si leur observation est très ancienne ou si elles sont éteintes, menacées ou quasi-menacées en Île-de-France. Cependant, quelques redécouvertes ne peuvent être exclues à la faveur de nouvelles prospections naturalistes.

12 espèces n'ont pas été revues à Aulnay-sous-Bois après 2000, à notre connaissance. Six d'entre elles sont aujourd'hui considérées comme menacées en Île-de-France :

- Le Tordyle à larges feuilles (*Turgenia latifolia*), espèce des moissons considérée comme éteinte dans la région ;
- La Langue de moineau (*Thymelaea passerina*), le Crépide fétide (*Crepis foetida*) et le Cystopteris fragile (*Cystopteris fragilis*), considérés comme en danger critique d'extinction dans la région ;
- Le Céraiste dressé (*Moenchia erecta*), considéré comme en danger d'extinction ;
- La Germandrée d'eau (*Teucrium scordium*), considérée comme vulnérable.

Grands types de végétations

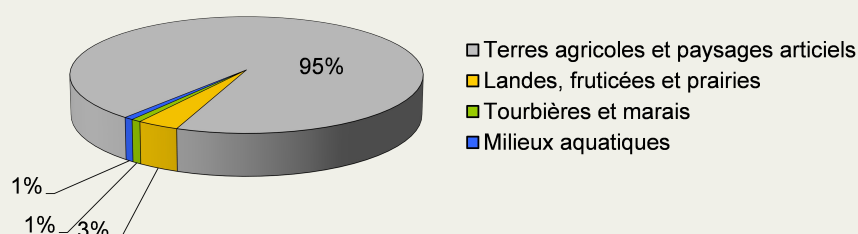
Les **habitats naturels** couvrent une surface de **251 hectares**, soit environ **15%** de la superficie de la commune. Ils peuvent être regroupés en quatre grands types :

■ Les **terres agricoles et paysages artificiels** dominent nettement le paysage (238 ha). Cette catégorie se compose de diverses plantations (105 ha), de pelouses de parcs (82 ha), et de friches (36 ha). Les autres habitats représentent des surfaces plus faibles.

■ Les **landes, fruticées et prairies** sont principalement représentées par des prairies de fauche (7 ha) et des fourrés à prunelliers et ronces (2 ha).

■ Les **tourbières et marais** sont représentés par des roselières sèches (1,6 ha) et inondées (0,5 ha).

■ Les **milieux aquatiques** abritent des végétations aux eaux riches en éléments nutritifs (1,8 ha) et, de manière beaucoup plus ponctuelle, des groupements de petits potamots (0,1 ha) et de nénuphars (0,03 ha).



Répartition des grands types d'habitats naturels cartographiés à Aulnay-sous-Bois selon leur surface (en pourcentage).

Végétations patrimoniales

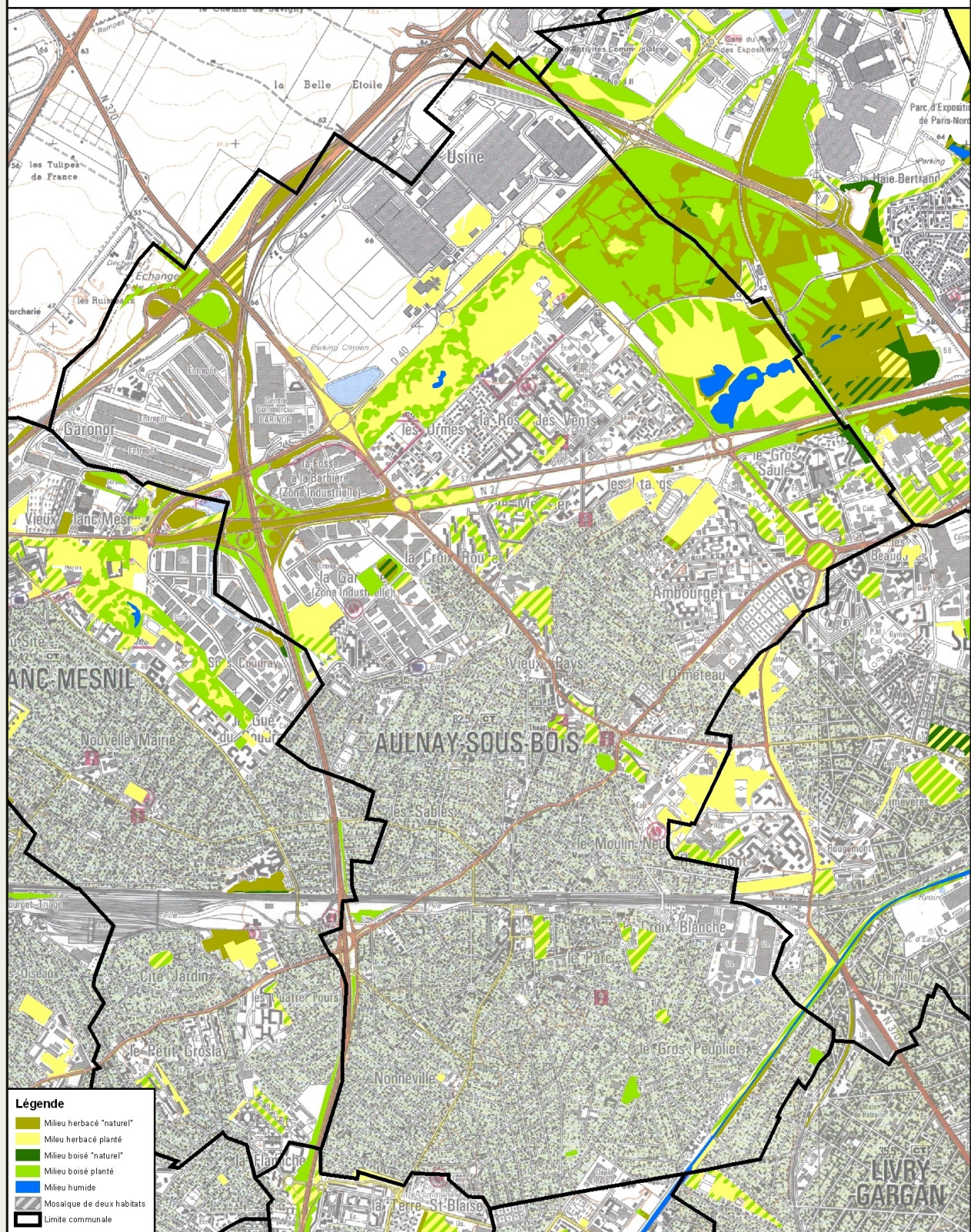
3 végétations présentes à Aulnay-sous-Bois ont un intérêt patrimonial en Île-de-France :

■ La prairie fauchée ou pâturée, sur sols moyennement humides (*Arrhenatherion elatioris*). Cette végétation est inscrite à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore ;

■ L'herbier flottant enraciné se retrouvant dans les eaux stagnantes et dans les zones ensoleillées (*Nymphaeetum albo – luteae*) ;

■ La mégaphorbiaie implantée sur des sols moyennement riches en éléments nutritifs (*Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae*).

Carte des habitats naturels regroupés par catégories (2008)



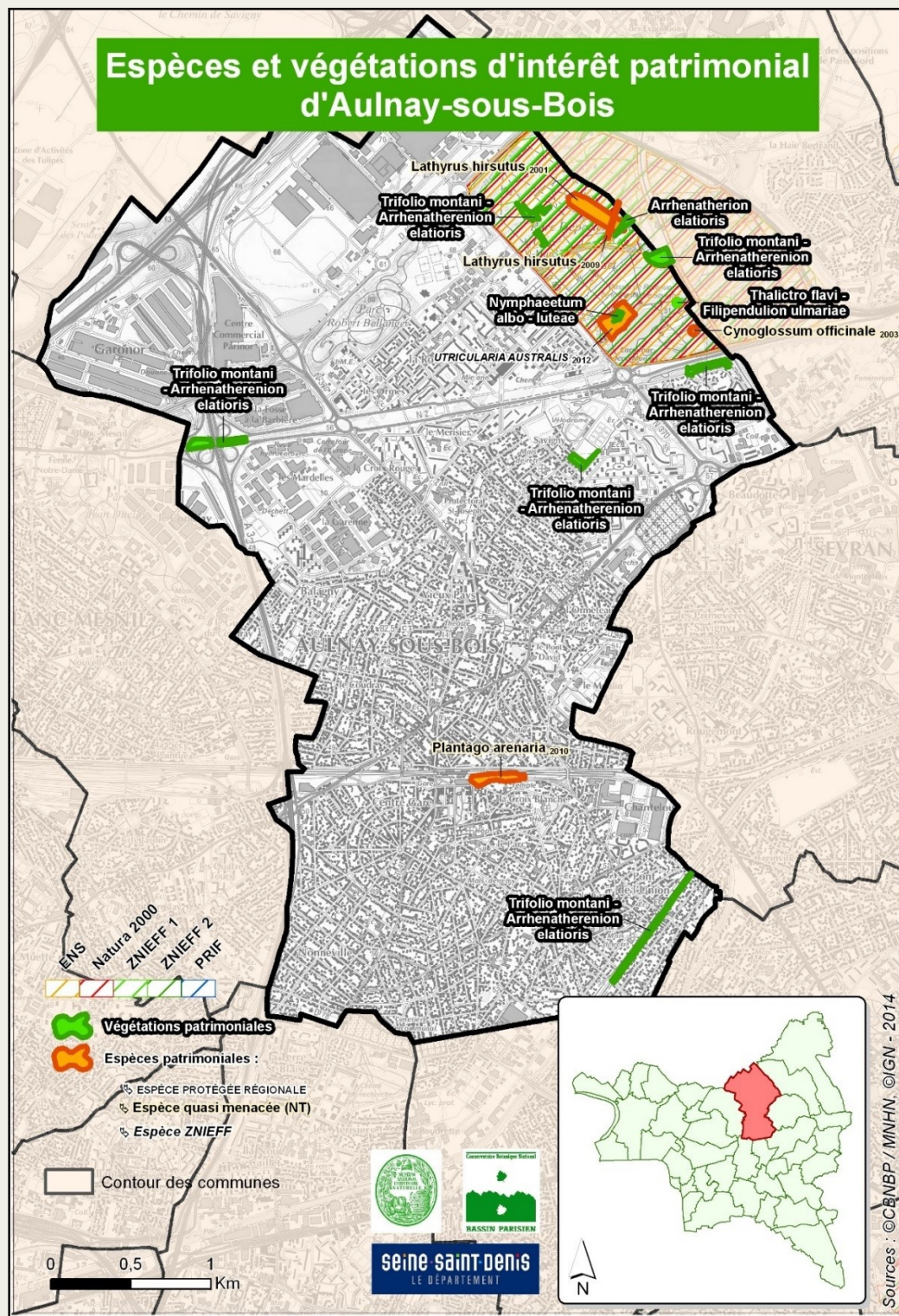
BD CARTO © - IGN - PARIS - 2006 (Licence n° 2006 CUU 0888) ; SCAN 250 - IGN - PARIS - 2003 (licence n° 2003 CUU 2075) ; BD Habitat © CNBP 2008

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



0 250 500 Mètres





Pour plus d'informations sur la flore d'Aulnay-sous-Bois, consulter le site du CBNBP :

<http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/communeAction.do?action=bilan&cdInsee=93005>

Auteurs : N. Cudennec, F. Lehane et F. Perriat

Cartographie : J. Monticolo et Conseil départemental de Seine-Saint-Denis Mise en page : H. Bressaud

Version : 01/2015.